



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D' ACTIONS SOCIALES**

D2026_04

L'an deux mil vingt-six le vendredi vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes le Centre Communal d'Actions Sociales, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur François DEVILLE.

Date de convocation du C.C.A.S : vingt-et-un avril 2026

Étaient présents :

Mesdames BÉCHEVET Jacqueline, BLANQUART Françoise, BORNARD Fabienne, CARRERAS-CANDI Clara, CORCELLE Hélène, DESPRÉS Muriel, DUMAS Isabelle, FAVRE-VICTOIRE Angélique, STAMPONE Dominique, TEDESCO Julie.

Monsieur DEVILLE François, VULLIET Jean.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame ÉPRON Catherine à Monsieur DEVILLE François,
Madame GOUACHON Véronique à DESPRÉS Muriel,

Étaient absents excusés : Mesdames BOUVIER Noémie, DUSSAPT Christiane, FAUDOT Claudine.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les personnes présentes formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du CCAS et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame CORCELLE Hélène a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2026, les membres présents voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D2026_04 : TARIFS DES SORTIES ET REPAS DES ANCIENS

Exposé : Madame Muriel DESPRÉS, Adjointe aux affaires sociales

Madame Muriel DESPRÉS rappelle que les tarifs pour les manifestations énumérées ci-dessus doivent être approuvés par le Conseil d'Administration, comme évoqué lors de la dernière séance.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- ❖ 10€ pour la sortie des anciens (pour les personnes de 75 ans et plus),
- ❖ 20€ pour la sortie des anciens (pour les conjoints de moins de 75 ans),
- ❖ 20€ pour le repas des anciens (pour les conjoints de moins de 75 ans).

Il est proposé de fixer ces tarifs pour la durée du mandat.

À la suite des discussions entre les membres du Conseil d'Administration et le constat de l'augmentation des prix des sorties et des prix en général (alimentation et autres), il est proposé de fixer ces participations à :

- ❖ **15€** pour la sortie des anciens (pour les personnes de 75 ans et plus),
- ❖ **25€** pour la sortie des anciens (pour les conjoints de moins de 75 ans),
- ❖ **25€** pour le repas des anciens (pour les conjoints de moins de 75 ans).

Sur présentation d'un justificatif, une personne en difficulté financière pourra participer à la sortie des Anciens de juin avec une réduction du tarif, voire la gratuité pour l'évènement en fonction de ses revenus.

Décision :

Après débat et vote,

Le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs proposés,
- **APPROUVE** la réduction financière ou la gratuité pour les personnes présentant des difficultés financières,
- **APPROUVE** ces tarifs pour la durée du mandat.

Nombre de membres en exercice	17
Présents	12
Votants	14
Pour	14
Contre	-
Abstention	-

La secrétaire de séance,
Hélène CORCELLE



Le Président du CCAS,
François DEVILLE

